Image not found or type unknown

# Statut étudiant formation continue pour location

Par **Louis5**, le **15/07/2024** à **14:50**

Bonjour, je rentre en master à la rentrée de septembre et je relève de la formation continue. D'après ce que j'ai compris, cela signifie que je n'ai plus de statut étudiant car j'ai interrompu mes études. Je vais devoir chercher un appartement en location (j'ai de très bons garants) mais concrètement, j'aimerai savoir si cette histoire de formation continue peut poser problème lors du dépot d'un dossier par rapport à la garantie loyers impayés ou autre ? Est-ce qu'il faut obligatoirement relever de la formation initiale pour être considérer comme étudiant ? Merci à vous.

Par **Pierrepauljean**, le **15/07/2024** à **18:45**

bonjour

avez vous vérifié si vous êtes éligible à la garantie visale ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés